

République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT

~~~~~  
**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 21 octobre 2024**  
~~~~~

AMÉNAGEMENT D'UNE PLAINE DES SPORTS SUR LA COMMUNE DE MONTARNAUD
OCTROI D'UNE SUBVENTION POUR LA RÉALISATION DE L'AMÉNAGEMENT.

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 21 octobre 2024 à 18h00 en Salle du Conseil Communautaire, sous la présidence de Monsieur Jean-François SOTO, Président de la communauté de communes. La convocation a été adressée le 10 octobre 2024.

Étaient présents ou représentés

M. Jean-François SOTO, M. Philippe SALASC, Mme Nicole MORERE, M. Ronny PONCE, M. Pierre AMALOU, Mme Josette CUTANDA, M. Jean-Pierre PUGENS, Mme Béatrice FERNANDO, Mme Véronique NEIL, M. Xavier PEYRAUD, M. Robert SIEGEL, M. Pascal DELIEUZE, M. Jean-Pierre GABAUDAN, M. Henry MARTINEZ, M. Yves GUIRAUD, Mme Monique GIBERT, Mme Marie-Françoise NACHEZ, M. José MARTINEZ, M. Jean-Marc ISURE, Mme Martine LABEUR, Mme Marie-Hélène SANCHEZ, M. Philippe LASSALVY, M. Marcel CHRISTOL, M. Thibaut BARRAL, Mme Marie-Agnès SIBERTIN-BLANC, Mme Martine BONNET, M. Jean-Luc DARMANIN, M. Jean-Pierre BERTOLINI, M. Daniel JAUDON - M. Jean-Louis RANDON suppléant de M. Bernard GOUZIN, M. Bernard CAUMEIL suppléant de M. Daniel REQUIRAND.

Procurations

M. Olivier SERVEL à M. Marcel CHRISTOL, Mme Christine DEBEAUCE à Mme Marie-Hélène SANCHEZ, M. Jean-Claude CROS à M. Jean-François SOTO, Mme Jocelyne KUZNIAK à M. Pascal DELIEUZE, M. David CABLAT à Mme Véronique NEIL, Mme Roxane MARC à M. Jean-Pierre GABAUDAN, Mme Chantal DUMAS à M. Henry MARTINEZ, Mme Valérie BOUYSSOU à M. Jean-Pierre PUGENS, M. Claude CARCELLER à M. José MARTINEZ, Mme Florence QUINONERO à M. Jean-Marc ISURE.

Excusés

M. Anthony GARCIA, M. Yannick VERNIERES, Mme Christine SANCHEZ, M. Christian VILOING, M. Gregory BRO.

Absents

M. Nicolas ROUSSARD, M. Laurent ILLUMINATI.

Quorum : 25	Présents : 31	Votants : 41	Pour : 41 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prend pas part : 0
Secrétaire de séance : Marie-Hélène SANCHEZ			

Agissant conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 5214-1 et suivants et L 5211-6 alinéa 1.

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L5214-16 V disposant qu'« Afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement, des fonds de concours peuvent être versés entre la communauté de communes et les communes membres après accords concordants exprimés à la majorité simple du conseil communautaire et des conseils municipaux concernés » ;

VU ensemble, la délibération du 30 janvier 2023 relative à la définition de l'intérêt communautaire et l'arrêté préfectoral n°2023-10-DRCL-0518 du 10 octobre 2023 fixant les derniers statuts en vigueur de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault ;

VU la délibération de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault du 23 mai 2022 sur l'instauration d'un fonds de concours Petites villes de demain et bourg-centre ;

CONSIDERANT la décision du maire de Montarnaud n°DM78SG22N57 d'autoriser le dépôt d'une demande de subvention auprès de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault (CCVH) au titre de son fonds de concours Petites villes de demain – bourgs centres,

CONSIDERANT la priorité donnée, dans le programme Petites villes de demain, aux équipements publics qui favorisent les liens sociaux et s'inscrivent dans une démarche plus globale de réinvestissement des espaces déjà urbanisés,

CONSIDERANT les besoins d'équipements de la commune de Montarnaud, en forte croissance démographique et la localisation des équipements à proximité du collège Vincent Badié,

CONSIDERANT que la demande est cohérente avec le règlement d'attribution du fonds de concours « Petites villes de demain - bourgs centres »,

CONSIDERANT le plan de financement de l'étude ci-annexé,

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault,
APRES EN AVOIR DELIBERE,
Le quorum étant atteint

DÉCIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'approuver le principe d'une contribution forfaitaire exceptionnelle pour la réalisation de la plaine des sports de Montarnaud,
- d'approuver la proposition de contribution de la communauté de communes telle qu'exposée dans le plan de financement estimatif de l'opération figurant en annexe.

Transmission au Représentant de l'État

N° 3632

Publication le 22/10/2024

Notification le

DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE

Gignac, le 22/10/2024

Identifiant de l'acte : 034-243400694-20241021-19009-DE-1-1

Auteur de l'acte : Jean-François SOTO, Président de la
Communauté de communes Vallée de l'Hérault

Le Président de la communauté de communes



Jean-François SOTO

Secrétaire de séance



Marie-Hélène SANCHEZ

Aménagement d'une plaine des sports sur la commune de Montarnaud
Subvention pour la réalisation de l'aménagement.

Montant total des travaux estimé		798 590 € HT
Co-financeur	Taux souhaité	Montant de la subvention demandé HT
Etat	17 %	130 000 €
Région	5 %	40 000 €
Département de l'Hérault	14 %	105 300 €
CCVH	28 %	210 000 €
Commune	35 %	260 440 €
Total HT	100 %	745 740 €



EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS MUNICIPALES

DM78SG22N57	DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS AUPRES DE LA CCVH AU TITRE DU DISPOSITIF PETITES VILLES DE DEMAIN AMENAGEMENT DE LA PLAINE DES SPORTS
-------------	---

Le Maire de la Ville de MONTARNAUD,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-22 ;
Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 5 décembre 2022 prise en application des dispositions de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;
Considérant l'instauration d'un fonds de concours « petites Villes de Demain » par la CCVH,
Considérant que le règlement d'attribution dudit fonds de concours prévoit que peuvent y prétendre les communes inscrites dans le dispositif « Bourg Centre »,
Considérant que la commune de Montarnaud relève du dispositif « Bourg centre » et que par conséquent elle peut prétendre à l'attribution d'un fonds de concours de la CCVH au titre du dispositif « Petites Villes de Demain »,
Considérant le projet d'aménagement de la Plaine des Sports destiné à centraliser les équipements sportifs et de loisirs,
Considérant que le montant du fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours,

DÉCIDE

DE SOLLICITER auprès de la CCVH, un fonds de concours au titre du dispositif sus-visé, pour les travaux d'aménagement de la Plaine des Sports dans les conditions suivantes :

Montant de l'opération : 798 590 € HT

Part du financement communal : 346 971 €

Fonds de concours sollicité auprès de la Communauté de Communes « Vallée de l'Hérault » : 210 000€

La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif devant Monsieur le Maire de Montarnaud dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement de la plus tardive des mesures de publicité du présent acte. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois :

- à compter de l'accomplissement de la plus tardive des mesures de publicité du présent acte,
- à compter de la réponse de la Ville de Montarnaud si un recours administratif a été préalablement déposé.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Fait à Montarnaud, le 9 octobre 2023





**MINISTÈRE
DE L'ACTION
ET DES COMPTES
PUBLICS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction générale
des Finances publiques**

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES DE CLERMONT L'HÉRAULT
SGC COEUR D'HÉRAULT
5 avenue du Président Wilson
34800 CLERMONT L'HÉRAULT

Direction générale des Finances publiques
Centre des Finances publiques de l'Hérault
SGC Coeur d'Hérault
5 avenue du Président Wilson
34800 Clermont l'Hérault
Téléphone : 04 67 96 01 31
Mél. : sgc.coeurdherault@dgfip.finances.gouv.fr

MAIRIE DE MONTARNAUD
80 AVENUE GILBERT SENES
34570 MONTARNAUD

POUR NOUS JOINDRE :

Jours et heures d'ouverture : du lundi au vendredi
de 8h45 à 12h00
Réception : (avec ou sans RDV)
Affaire suivie par : Pierre HOUVENAGHEL
Téléphone : 04 67 96 48 30
Télécopie : 04 67 96 48 33
Réf. : xxx

Clermont l'Hérault, le 16/03/2021

Objet : attestation

Madame, Monsieur,

Je soussigné Pierre Houvenaghel, trésorier du SGC Coeur d'Hérault,
atteste que le Service de Gestion Comptable Coeur d'Hérault est titulaire du compte de la commune
de MONTARNAUD.

code banque : 3000

code guichet : 1005

N° de compte : 72C34900 00000

Clé RIB : 95

Domiciliation : « SGC Coeur d'Hérault » - 5 avenue du Président WILSON - 34800 Clermont l'Hérault.

Ordonnateur : Jean-Pierre PUGENS, maire

Comptable Assignataire : SGC Coeur d'Hérault codique 034007

Pour faire valoir ce que de droit.

Je me tiens à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et vous prie d'agréer,
Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Le responsable du SGC
Pierre Houvenaghel

Pierre HOUVENAGHEL
Inspecteur Divisionnaire
des Finances Publiques
SGC COEUR D'HÉRAULT

Service de Gestion Comptable

SGC Coeur d'Hérault

Banque de France

1, Rue la Vrillière

75001 PARIS

TRESORERIE

~~CLERMONT-L'HERAULT~~

~~5 AV PRESIDENT WILSON~~

~~34000 CLERMONT L HERAULT~~

Relevé d'Identité Bancaire (RIB) 053

RIB : 30001 00572 C3490000000 95

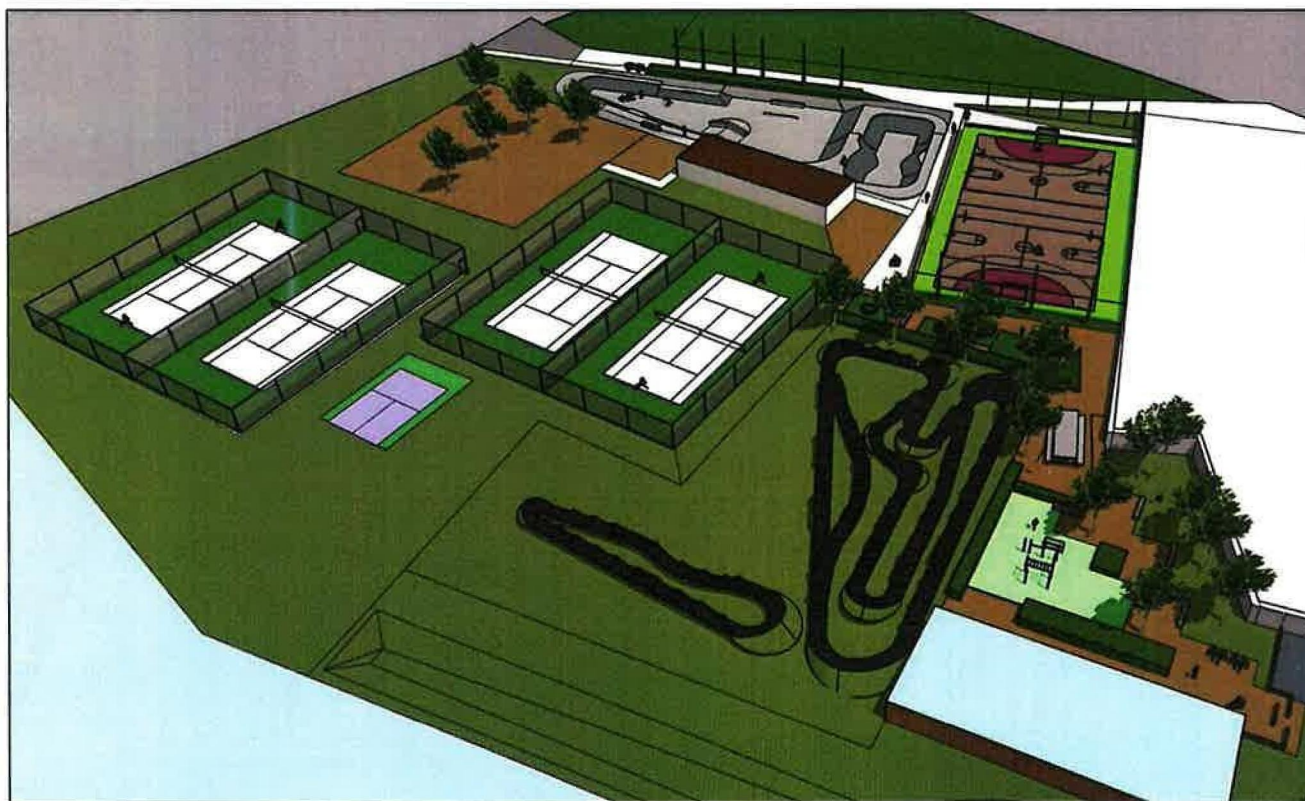
IBAN : FR44 3000 1005 72C3 4900 0000 095

BIC : BDFEFRPPCCT

Maitrise d'œuvre du projet d'aménagement d'une plaine des sports de loisirs à Montarnaud

Avant-Projet

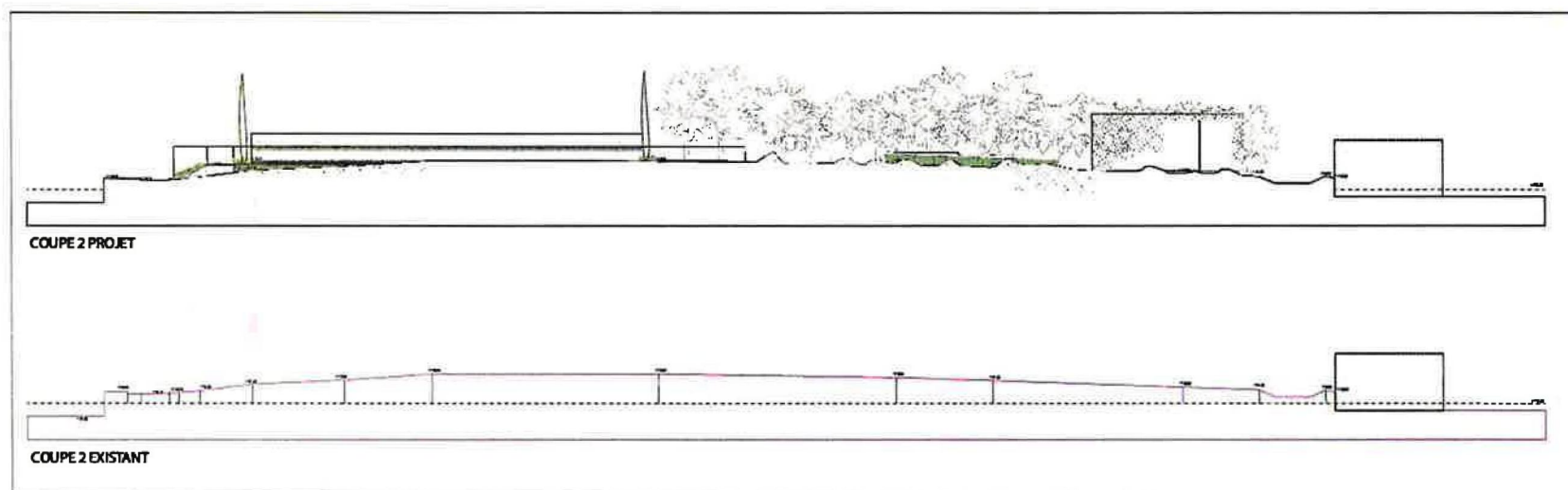
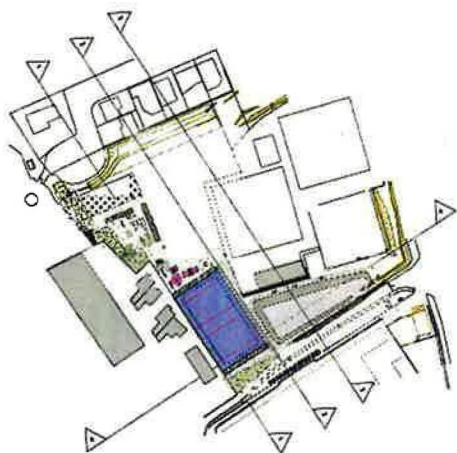
Février 2023



Maitre d'œuvre :

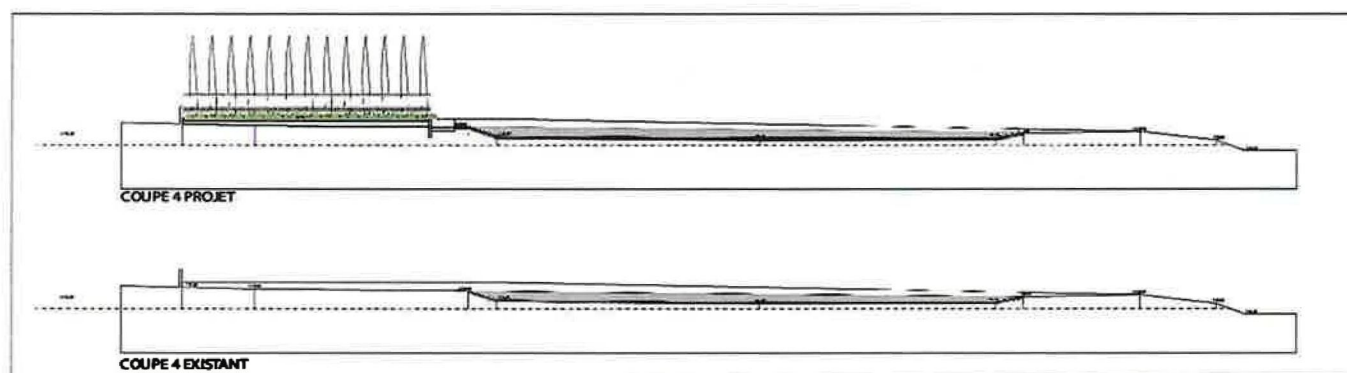
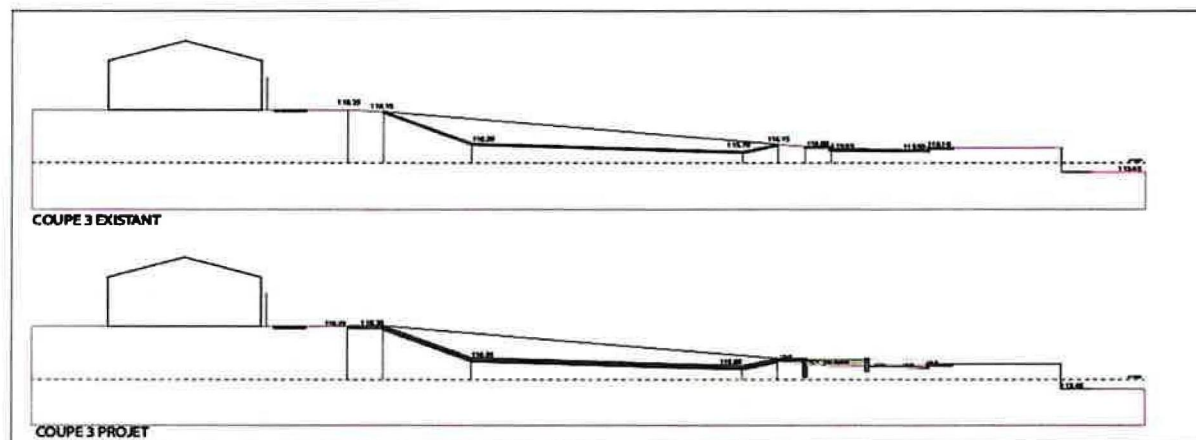
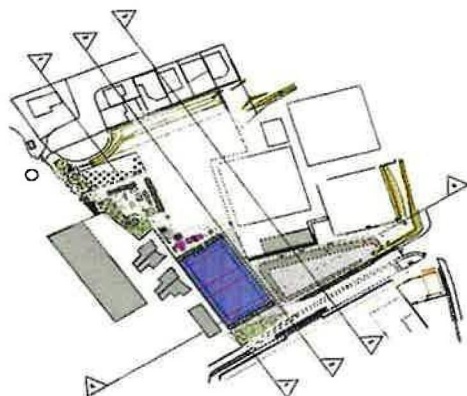
Sabadie Saint Cricq associés 1 impasse Falot 34000 Montpellier

Projet d'aménagement d'un espace sportif et de loisir
Adresse projet 1.1, Avenue des Trilles 11120 Saint-Martin-sur-Aube
Maitrise d'ouvrage MCM PAYSANCO
Maitrise d'œuvre S&M, Sébastien Saint-Étienne Associés
Phase Avant-Projet (niveau des PPS)
PPS et COUPES 1a, 1b et 2
Échelle 1/500
Date 07.02.2023



Maitrise d'œuvre du projet d'aménagement d'une plaine des sports de loisirs – Avant-projet – Février 2023 Montarnaud

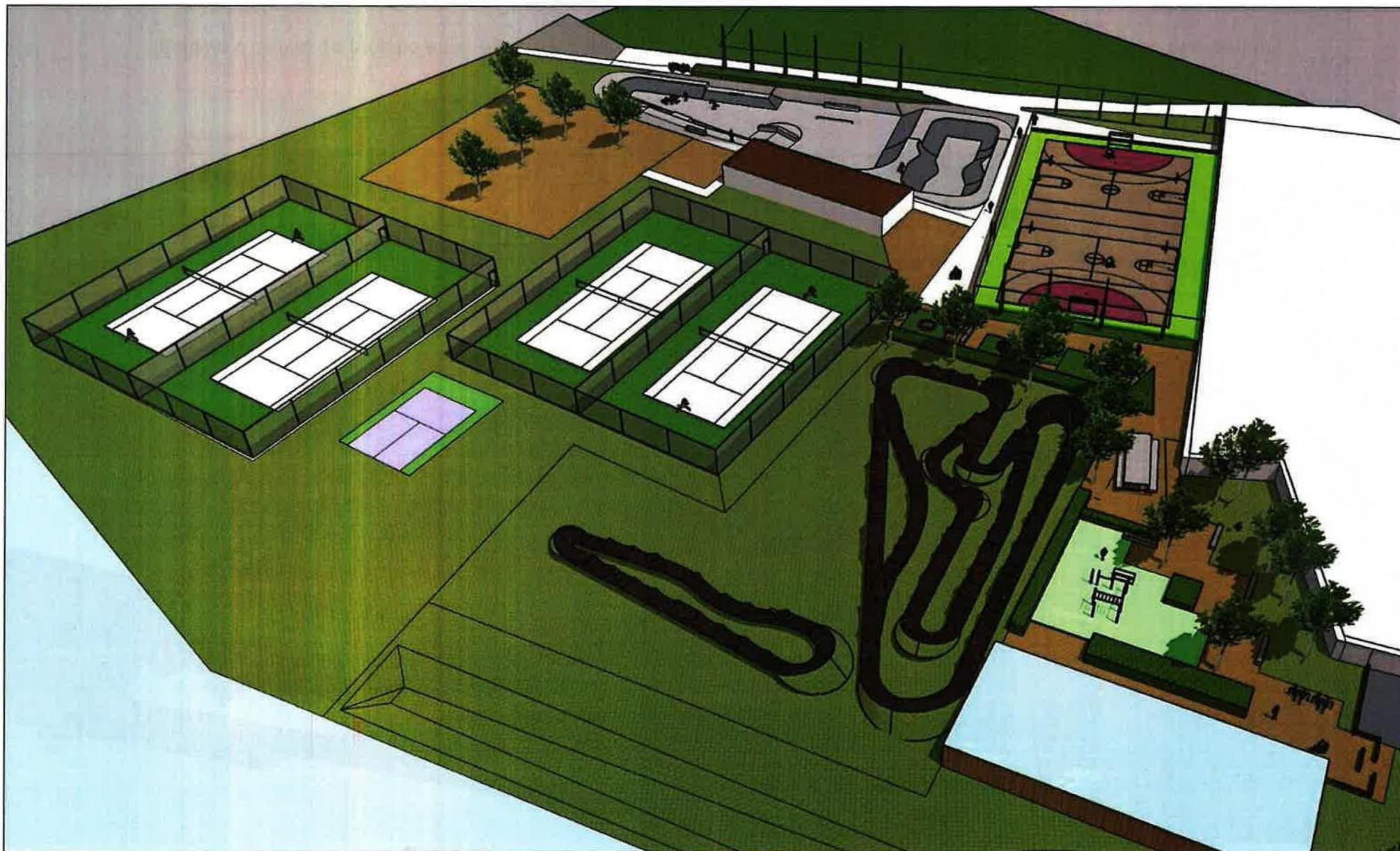
Projet d'aménagement d'un espace sportif de plein air
Fédération sportive : Fédération Française de Tennis (FFT)
Maître d'ouvrage : MONTARNAUD
Adresse : 10 Avenue des Tilleuls (11170) Montarnaud - Côte d'Or
Surface : 10 000 m ²
APV : 10/000/2023
Échelle : 1/500
Date : 02/02/2023



Maitrise d'œuvre du projet d'aménagement d'une plaine des sports de loisirs – Avant-projet – Février 2023 Montarnaud



Maitrise d'œuvre du projet d'aménagement d'une plaine des sports de loisirs – Avant-projet – Février 2023 Montarnaud

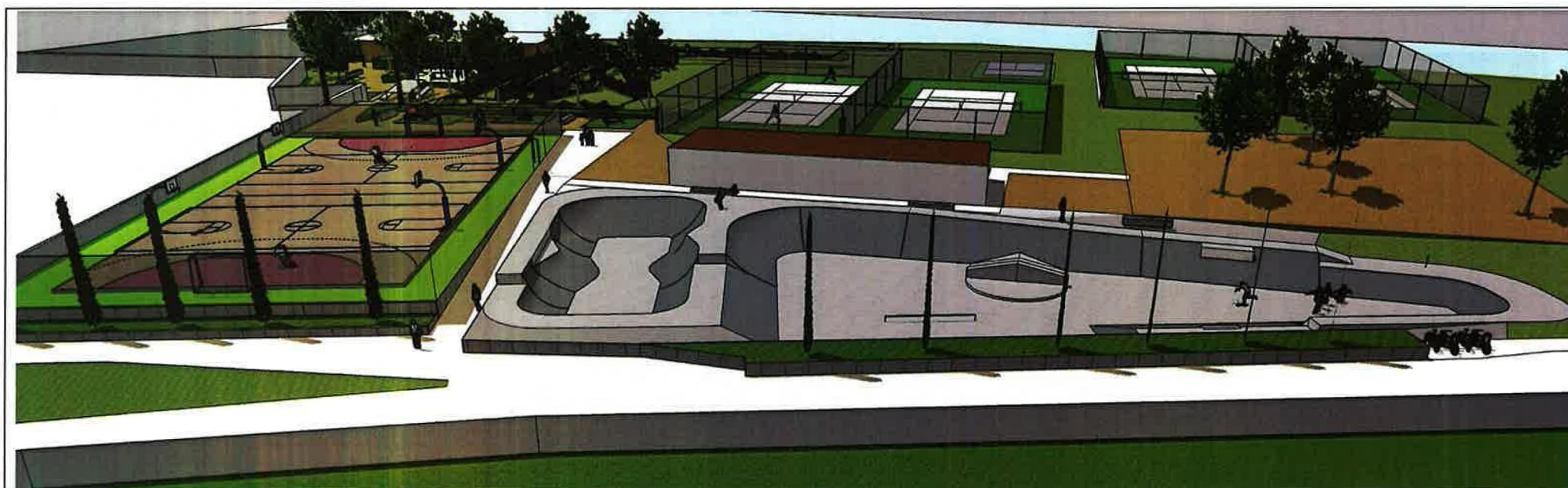


Maitrise d'œuvre du projet d'aménagement d'une plaine des sports de loisirs – Avant-projet – Février 2023 Montarnaud

Accès salle de jeunes



Accès skatepark



Pumptrack et street work out

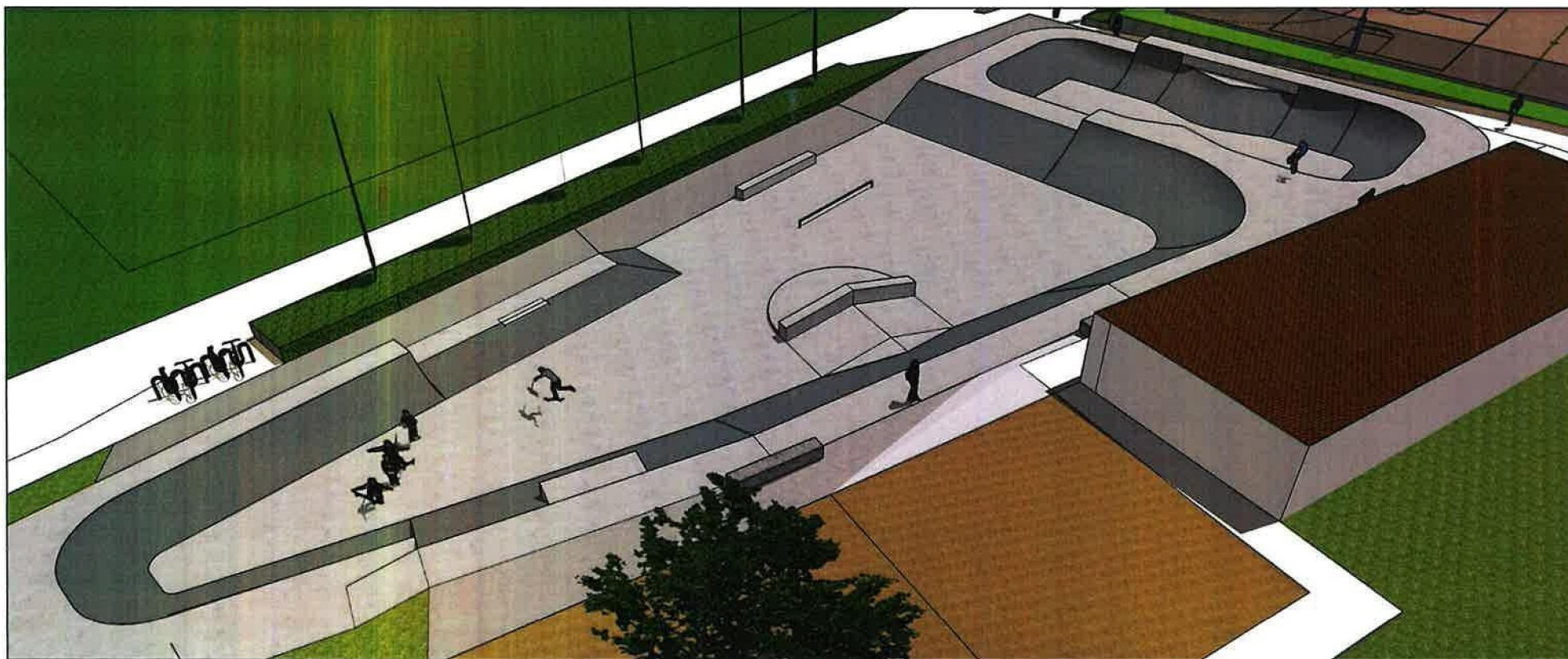


Aire jeux petit et plateau sportif



Maitrise d'œuvre du projet d'aménagement d'une plaine des sports de loisirs – Avant-projet – Février 2023 Montarnaud

Skatepark



DPGF

Montamaud

APD

N°	DESIGNATIONS	U	QT	PU €HT	Montant HT
	LOT 1 VRD				216 095,00 €
	LOT 2 JEUX				74 800,00 €
	LOT 3 SKATEPARK				271 965,00 €
	LOT 4 PLANTATIONS				38 750,00 €
	LOT PUMPTRACK				144 130,00 €
	TOTAL				745 740,00 €
	TVA				149 148,00 €
	TOTAL TTC				894 888,00 €

Aménagement d'une plaine des sports de loisirs

DPGF Lot 1 VRD

Montamaud

APD

N°	DESIGNATIONS	U	QT	PU €HT	Montant HT
1	<u>PREPARATION / INSTALLATION DE CHANTIER</u>				
1.1	Implantation des ouvrages	Ft	1,0	2 000,00 €	2 000,00 €
1.2	Mise en place d'une clôture de chantier de type Heras: h =2m,	Ft	1,0	5 000,00 €	5 000,00 €
	TOTAL				7 000,00 €
2	<u>TERRASSEMENTS</u>				
2.1	Dépose et démolitions divers	Ft	1	4 000,00 €	4 000,00 €
2.2	Déblais remblais Terrassements mis à forme du terrain	Ft	1	10 000,00 €	10 000,00 €
2.3	Terrassement plateforme du Street Work Out	m3	160	50,00 €	8 000,00 €
2.4	Terrassement plate forme des jeux	m²	75	50,00 €	3 750,00 €
2.5	Décapage et mise en forme cheminement piéton (en stabilisé) y compris évacuation	m²	1035	15,00 €	15 525,00 €
2.6	Curage de noue existante et mise en forssé	Ft	1	200,00 €	200,00 €
2.7	Puisard 50x50x 100 cm de profondeur, y compris GNT20/80 (fontaine)	Ft	1	500,00 €	500,00 €
	TOTAL				41 975,00 €
3	<u>Voirie</u>				
3.1	Evacuation conteneurs aériens	Ft	1	1 000,00 €	1 000,00 €
3.2	Evacuation conteneurs aériens	Ft	1	500,00 €	500,00 €
3.3	Démolition superficielle enrobé y compris évacuation (accès tennis existant)	M²	580	30,00 €	17 400,00 €
3.4	Démolition et évacuation trottoir existant, y compris bordures P1 et P2, caniveaux et gravas	M²	120	50,00 €	6 000,00 €
3.5	Enrobé drainant couleur Sable y compris mise en forme (accès tennis)	M²	278	45,00 €	12 510,00 €
3.6	Fourniture et pose bordure trottoir béton CR1, ton sable y compris entrée collège	MI	60	50,00 €	3 000,00 €
3.7	Fourniture et pose bordure trottoir béton CR3, ton sable y compris entrée collège	MI	65	70,00 €	4 550,00 €
3.8	Fourniture et pose caniveau béton simple pente CS 1	MI	5	30,00 €	150,00 €
3.9	Fourniture et pose caniveau fonte	MI	6	80,00 €	480,00 €
3.10	Alimentation Eau Potable Fontaine publique	Ft	1	1 000,00 €	1 000,00 €
	TOTAL				46 590,00 €
4	<u>CHEMINEMENTS</u>				
4.1	Fourniture et mise en œuvre de recoupe traitée à la	m²	1035	30,00 €	31 050,00 €
4.2	Béton désactivé y compris fond de forme (trottoir entrée)	m²	46	120,00 €	5 520,00 €
	TOTAL				36 570,00 €
5	<u>MOBILIER DALLE CLOTURE</u>				
5.1	Fourniture et pose banc béton 200x75, fourni posé	Ft	18,0	1 000,00 €	18 000,00 €
5.2	Fourniture et pose corbeille béton, fourni posé	Ft	7,0	500,00 €	3 500,00 €
5.3	Fontaine béton avec bouton poussoir	Ft	1,0	800,00 €	800,00 €
5.4	Fourniture et pose arceaux vélos en acier galvanisé y compris fondation béton et scellement	Ft	15,0	300,00 €	4 500,00 €
5.5	Table BA coulée sur place, plateau 800x200 cm, y compris dalle béton 800x200 cm	Ft	1,0	8 000,00 €	8 000,00 €
5.6	Etude béton, notes de calcul, plans EXE	Ft	1,0	300,00 €	3 000,00 €
5.7	Dalle BA pleine horizontale pour sols souples, ep 10 cm y compris film polyane, fond de forme compacté (jeux et streetworkout)	m²	255,0	90,00 €	22 950,00 €
5.8	Dalle BA pleine horizontale, désactivé, béton armé, ep 12 cm y compris film polyane, fond de forme compacté (entrée collège et accès)	m²	47,0	110,00 €	5 170,00 €
5.9	Mur de soutènement BA, à la planche, ep 20 cm, y compris fouilles et fondations	m²	70,0	250,00 €	17 500,00 €
	TOTAL				83 960,00 €
	TOTAL HT Lot 1				216 095,00 €
	tva 20%				43 219,00 €
	TOTAL HT Lot 1				259 314,00 €

DPGF Lot 2 Jeux

Montarnaud

APD

N°	DESIGNATIONS	U	QT	PU €HT	Montant HT
1	<u>MOBILIER</u>				
1.1	Fourniture et pose d'un Streets Works out	Ft	1,0	20 000,00 €	20 000,00 €
1.2	Fourniture et pose pyramide maison	Ft	1,0	9 000,00 €	9 000,00 €
1.3	Fourniture et pose jeux Springer bowl	Ft	1,0	1 200,00 €	1 200,00 €
1.4	Fourniture et pose jeux supernova	Ft	1,0	8 000,00 €	8 000,00 €
1.5	Fourniture et pose jeux Manège	Ft	1,0	5 700,00 €	5 700,00 €
1.6	Fourniture et pose de gazon synthétique et SBR	m²	200,0	150,00 €	30 000,00 €
1.7	Passage bureau de contrôle	Ft	1,0	900,00 €	900,00 €
TOTAL HT Lot 2					74 800,00 €
TVA 20%					14 960,00 €
TOTAL HT Lot 2					89 760,00 €

Aménagement d'une plaine des sports de loisirs

DPGF Lot 3 Skatepark

Montarnaud

APD

N°	DESIGNATIONS	U	QT	PU €HT	Montant HT
1	PREPARATION / INSTALLATION DE CHANTIER				
1.2	Etudes (plans EXE)	Ft	1,0	1 500,00 €	1 500,00 €
1.3	Implantation des ouvrages et installation de chantier	Ft	1,0	2 000,00 €	2 000,00 €
TOTAL					3 500,00 €
2	TERRASSEMENTS / VRD				
2.1	Terrassements en déblais remblais EP démolition	FT	1,0	10 000,00 €	10 000,00 €
2.2	Réalisation de la couche de forme avec fourniture et mise en œuvre de tout venant 0/31.5, réglé et compacté	m3	100,0	60,00 €	6 000,00 €
TOTAL					16 000,00 €
3	OUVRAGES BETON				
3.1	Fourniture et mise en œuvre d'un film polyane 200µ	m²	1000,0	2,50 €	2 500,00 €
3.2	Murs BA	m2	70,0	200,00 €	14 000,00 €
3.3	Réalisation des murets et marches en béton armé C35/45	m²	30,0	400,00 €	12 000,00 €
3.4	Réalisation des dallages horizontaux en béton armé C35/45, ép.=15cm, lissage hélicoptère et incorporation de quartz	m²	755,0	83,00 €	62 665,00 €
3.5	Réalisation des dallages inclinés en béton armé C35/45 ép.=15 cm, finition lisse	m²	190,0	210,00 €	39 900,00 €
3.6	Réalisation des courbes en béton armé C35/45 ép.=15 cm, finition lisse	m²	305,0	350,00 €	106 750,00 €
TOTAL					237 815,00 €
4	SERRURERIE				
4.1	Fourniture et pose de cornières en acier (40x40x3mm) scellées sur angles de maçonnerie	ml	60,0	55,00 €	3 300,00 €
4.2	Fourniture et pose de coping tube 60 mm en acier scellées sur angles de maçonnerie	ml	100,0	90,00 €	9 000,00 €
4.3	Fourniture et pose de barre en acier diam 80 mm inséré dans dallage	ml	5,0	250,00 €	1 250,00 €
TOTAL					13 550,00 €
5	DIVERS				
5.1	Fourniture et fixation d'un panneau d'information sérigraphie sur plaque	Ft	1,0	500,00 €	500,00 €
5.2	Bureau de contrôle	Ft	1,0	600,00 €	600,00 €
TOTAL					1 100,00 €
TOTAL HT					271 965,00 €
TVA 20%					54 393,00 €
TOTAL TTC					326 358,00 €

DPGF Lot 4 Plantation

Montarnaud

APD

N°	DESIGNATIONS	U	QT	PU €HT	Montant HT
1	<u>Nettoyage</u>				
2.1	Débroussaillage et élagage sous bois	Ft	1,0	4 000,00 €	4 000,00 €
TOTAL					4 000,00 €
2	<u>Arrosage</u>				
2.1	Terre végétale épaisseur 30 cm, jusqu'au niveau fini, y compris tourbe et engrais	Ft	150	20,00 €	3 000,00 €
2.2	Plantation arbres tiges hautes, hauteur mini 4m, y compris tuteur bois	M3	55	400,00 €	22 000,00 €
2.3	Fourniture et plantation haie hauteur 0.8 m	Ft	70	25,00 €	1 750,00 €
2.4	Plantation graminées et fleurs y compris décapage, géotextile anti repousse 100 g/m²	m²	50	25,00 €	1 250,00 €
2.5	Plantation massif bas rampant	m²	210	25,00 €	5 250,00 €
2.6	Entretien des plantes 1 an	m²	1	1 500,00 €	1 500,00 €
TOTAL					34 750,00 €
Total HT					38 750,00 €
TVA 20%					7 750,00 €
Total TTC					46 500,00 €

Aménagement d'une plaine des sports de loisirs

DPGF Lot 5 Pumptrack

Montarnaud

APD

N°	DESIGNATIONS	U	QT	PU €HT	Montant HT
1	TERRASSEMENTS / VRD				
1.1	Conception avant projet	Ft	1,0	2 000,00 €	2 000,00 €
1.2	Conception projet	Ft	1,0	2 000,00 €	2 000,00 €
1.3	Implatation et installation de chantier	Ft	1,0	4 000,00 €	4 000,00 €
1.4	Intervention shapper	Ft	1,0	5 000,00 €	5 000,00 €
1.5	Fourniture et mise en œuvre de la couche de forme avec fourniture et mise en œuvre de tout venant 0/20	m3	500,0	50,00 €	25 000,00 €
1.6	Fourniture et mise en place de terre végétale criblée ensemencement	m3	400,0	2,00 €	800,00 €
1.7	Fourniture et mise en place de gravillons pour création d'un puits perdu	Ft	8,0	500,00 €	4 000,00 €
TOTAL					42 800,00 €
2	OUVRAGES ENROBE				
2.1	Fourniture et mise en œuvre d'un film polyane 200µ	m²	700,0	2,00 €	1 400,00 €
2.2	Fourniture et réalisation des enrobé	m²	700,0	50,00 €	35 000,00 €
2.3	Fourniture et mise en place d'une peinture	ml	250,0	10,00 €	2 500,00 €
TOTAL					86 500,00 €
3	CLOTURE DIVERS				
3.1	Fourniture et pose d'une cloture panneau ridige 1,8m de hauteur	ml	85,3	120,00 €	10 230,00 €
3.2	Fourniture et pose d'un portail 3m de large	Ft	1,0	2 500,00 €	2 500,00 €
3.3	Fourniture et pose d'une porte 1m large	Ft	1,0	1 000,00 €	1 000,00 €
3.2	Fourniture et pose d'un panneau de réglementation	Ft	1,0	600,00 €	600,00 €
3.3	Bureau de contrôle	Ft	1,0	500,00 €	500,00 €
TOTAL					14 830,00 €
Total HT					144 130,00 €
TVA 20%					28 826,00 €
Total TTC					172 956,00 €



Montarnaud, le 9 juillet 2024

Affaire suivie par :

Mme Laurence MAS

04 67 55 81 90

l.mas@montarnaud.fr

M. Jean-François SOTO
Président de la CCVH

CCVH
2, Parc de Calmacé
34150 GIGNAC

Objet : Dispositif Petites Villes de Demain
Aménagement de la Plaine des Sports

M. le Président,

J'ai l'honneur de solliciter l'aide financière de la CCVH dans le cadre du projet visé en objet.

Les aménagements projetés revêtent un caractère communautaire certain dans la mesure où ils seront mitoyens du collège Vincent BADIE et donc accessibles non seulement aux montarnéens mais également aux jeunes des villages voisins.

A cet effet, vous voudrez bien trouver ci-après les pièces suivantes :

- Le projet d'aménagement de la Plaine des Sports,
- La décision municipale m'autorisant à solliciter ledit fonds de concours
- Le plan de financement de l'opération,
- Le devis de l'opération,
- Le RIB de la commune.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de mes respectueuses salutations.

Le Maire
Jean-Pierre PUGENS

PLAN DE FINANCEMENT

Libellé de l'opération	<u>PLAINE DES SPORTS DE MONTARNAUD</u>	
Maître d'Ouvrage / Collectivité bénéficiaire des subventions	<u>COMMUNE DE MONTARNAUD</u>	
MONTANT TRAVAUX € H.T		745 740,00 €

Financier	Type financement	Subvention attribuée en €	Taux Subvention attribuée / Montant travaux
ETAT	<i>Agence nationale du Sport</i>	130 000,00 €	17%
REGION OCCITANIE		40 000,00 €	5%
CD34		105 300,00 €	14%
CCVH		210 000,00 €	28%
SOUS-TOTAL SUBVENTIONS		485 300,00 €	65%
AUTOFINANCEMENT		260 440,00 €	35%
TOTAL		745 740,00 €	100%

Fait à MONTARNAUD, le 9 juillet 2024

